

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de Beauvoir sur Niort se sont réunis à la salle du conseil municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Séverine VACHON, Mickaël AUBINEAU, Dominique BERGER, Didier BOULET, Guillaume BRETAUDEAU, Marc BRUANT, Thomas BURLOT, Jérôme CHATELIER, Jessica DROUET, Patricia GALLOIS, Lynda MASSIEU BOISSINOT, Pascal MATHÉ, Aurore PREVOST, Rémy RAGUENAUD, Sébastien TECHENEY.

Absents excusés : Claudine BERNARD (pouvoir à Rémy RAGUENAUD), Gérard ROUSSEAU (pouvoir à Marc BRUANT), Lynda MASSIEU BOISSINOT (pouvoir à Séverine VACHON) ;

Absents non excusés : Guillaume BRETAUDEAU.

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Patricia GALLOIS a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2025

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 13 février 2025.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 13 février 2025 à l'unanimité.

DIA

ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE	NATURE	SURFACE	PRIX	DETENTEUR DROIT DE PREEMPTION
60 Rue de l'espérance 097 B 548 -609	Bâti	684 m ²	120.000,00 € + FA 4.980,00 €	commune
25 Rue du Commandant CAUD A 41	Bâti	359 m ²	117.000,00 € +FA 5.400,00 €	commune
Rue des fauvelles 227 AA 152	Terrain	629 m ²	35.000,00 €	commune
67 Rue du Commandant Caud A 57 – A 973	Bâti	286 m ²	60.000,00 € +FA 4.200,00 €	commune
255 route de la Blotière (maison n°28) ZA 213	Bâti	78 m ²	97.000,00 € +FA 8.000,00 €	commune

BUDGET COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Madame le Maire présente le compte financier unique 2024. Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le CFU 2024 fait ressortir les résultats suivants :

Investissement

Dépenses	Prévu :	828 154.35
	Report (001).....	- 155 849.05
	Réalisé.....	443 209.11
	Reste à réaliser	40 689.90
Recettes	Prévu :	984 003.40
	Réalisé.....	541 921.41
	Reste à réaliser	21 150.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	2 017 555.63
	Réalisé.....	1 562 304.28
	Reste à réaliser	0.00
Recettes	Prévu :	1 674 337.00
	Report (002).....	343 418.63
	Réalisation	1 871 774.53
	Reste à réaliser	0.00

Résultats de clôture 2024

Investissement	98 712.30
Fonctionnement	309 470.25
Résultat global	408 182.55
Investissement Résultat cumulés.....	-76 676.65
Fonctionnement Résultat cumulé.....	652 888.88
Résultat global cumulé.....	576 212.23

Après présentation du CFU 2024 du budget principal, Madame le Maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de délibérer. Mickaël AUBINEAU prend la présidence et fait procéder au vote du compte financier unique.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte financier unique 2024 du budget principal.

BUDGET COMMUNE - AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir entendu la présentation du compte financier unique de l'exercice 2024, le conseil municipal constate les résultats suivants :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	309 470.25
- un excédent reporté de	343 418.63
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	652 888.88
- un excédent d'investissement de.....	98 712.30
- un déficit reporté de.....	155 849.05
- un déficit des restes à réaliser de	19 539.90
Soit un besoin de financement de	76 676.65

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT.....	652 888.88
AFFECTATION EN RÉSERVE (1068)	76 676.65
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002).....	576 212.23
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) DEFICIT:	57 136.75

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

S'agissant de la reprise des taux municipaux et départementaux ceux-ci sont inchangés pour l'année 2024 conformément au souhait de la municipalité de ne pas voir augmenter les impôts sur la commune.

Au vu de ces éléments, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les taux des taxes foncières comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,70 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55,88 %
- Taxe habitation : 15.10 %

Il est rappelé que les taux n'ont pas été augmentés depuis le début du mandat.

BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Madame la Maire présente le budget :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Total Dépenses	Total Recettes	Total Dépenses	Total Recettes
2 301 902.23 €	2 301 902,23 €	2 541 115.14 €	2 541 115.14 €

Le budget est soumis au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

BUDGET LOTISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le CFU 2024 fait ressortir les résultats suivants :

Investissement

Dépenses	Prévu :	345 375.61
	Réalisé.....	0.00
	Reste à réaliser	0.00
Recettes	Prévu :	345 375.61
	Réalisé.....	0.00
	Reste à réaliser	0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	345 376.61
	Réalisé.....	0.00
	Reste à réaliser	0.00
Recettes	Prévu :	345 376.61
	Réalisation	0.00
	Reste à réaliser	0.00

Résultats 2024

Investissement	0.00
Fonctionnement	0.00
Résultat global	0.00

Après présentation du CFU 2024 du budget lotissement, Madame le Maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de délibérer. Mickaël AUBINEAU prend la présidence et fait procéder au vote du compte financier unique.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte financier unique du budget lotissement.

BUDGET LOTISSEMENT - AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir entendu la présentation du compte financier unique de l'exercice 2024, le conseil municipal constate les résultats suivants :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de	00.00
- un excédent reporté de	100 401.13
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	100 401.13
- un déficit d'investissement de.....	187 380.57
- un déficit des restes à réaliser de	00.00
Soit un besoin de financement de	187 380.57

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT.....	100 401.13
AFFECTATION EN RÉSERVE (1068)	00.00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002).....	100 401.13
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) DEFICIT:	-187 380.57

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2 – « ANCIEN STADE »

Madame la Maire présente le budget du lotissement 2 « ancien stade » :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Total Dépenses	Total Recettes	Total Dépenses	Total Recettes
552 131,70 €	552 131,70 €	479 511,14 €	479 511,14 €

Le budget est soumis au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

ENFOUISSEMENT DES CABLES ORANGE - RD650

Mickaël AUBINEAU rappelle au conseil municipal que dans le cadre du réaménagement de la place, il est nécessaire de procéder à la dissimulation des câbles visibles, notamment ceux d'Orange sur une partie de la RD 650. Cette opération est essentielle pour des raisons esthétiques, de sécurité et de conformité aux normes en vigueur.

La dissimulation des câbles Orange demande un élargissement des tranchées sur une partie de la voirie. Les travaux devront être réalisés début avril.

Le devis pour la dissimulation des câbles Orange sur le linéaire inclut les travaux aériens et souterrains. Le montant s'élève à 5 049,70 € HT soit 6 059,64 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise à l'unanimité, Mme le Maire ou son adjoint à signer le devis pour les travaux d'élargissement de tranchée pour l'enfouissement des câbles Orange pour un montant de 5 049,70 € HT soit 6 059,64 € TTC.

BILAN DES TRAVAUX REALISES EN 2024 PAR LE SYNDICAT 4B

Dominique BERGER informe le conseil municipal que plusieurs interventions ont eu lieu sur notre commune :

- Rue André Papot pour un réseau fuyard et travaux de voirie,
- Route de Niort pour un réseau fuyard,
- Chemin neuf pour la création d'une chambre de sectorisation.

RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF ARGENT DE POCHE ÉTÉ 2025

Marc BRUANT présente le dispositif « Argent de Poche » institué au plan national dans le cadre du programme « Ville Vie Vacances » qui permet à la collectivité d'accueillir des jeunes de 16 à 18 ans pendant les vacances scolaires pour des missions au sein des différents services de la collectivité.

Elle rappelle les principaux objectifs et modalités du dispositif :

OBJECTIFS :

- Accompagner les jeunes dans une première expérience moyennant gratification de 15 euros exonérée de toutes cotisations sociales pour 3h30 de présence avec une pause de 30 minutes,
- Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants),
- Créer du lien entre jeunes, élus et agents.

MODALITES :

- Chaque mission a une durée d'1/2 journée (3h30 dont 30 minutes de pause),
- La mission se déroulera le matin de 8 h 30 à 12 h,
- L'encadrement des jeunes est assuré par le personnel communal et/ou les élus,
- Un contrat d'engagement est signé entre le jeune et la collectivité.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ de mettre en place le dispositif « argent de poche »,
- ✓ d'accueillir 4 jeunes par semaine sur 2 semaines (du 07 au 11 et du 15 au 18 juillet 2025) en lien avec l'entretien des espaces verts, le secrétariat ou l'animation,
- ✓ d'inscrire au budget les crédits correspondants soit une enveloppe d'un montant de 600 €,
- ✓ d'autoriser Madame le Maire à signer les différents documents correspondants à ce dispositif.

CINÉMA DE PLEIN AIR – ACHAT DE PRESTATION

Mme le Maire informe le conseil municipal que la commission animation a pour projet d'organiser une séance de cinéma de plein air au Moulin de Rimbault le 26 juillet 2025.

La commission animation a décidé de confier l'organisation de la séance au Centre Régional de Promotion du Cinéma.

La commune mettra à disposition le site du Moulin, 2 personnes pour le montage et le démontage de l'écran, réservera un repas pour chaque technicien (2) et un lieu couvert en cas de repli dû au mauvais temps ainsi qu'une alimentation électrique suffisante. La commune devra également assurer la surveillance destinée à anticiper d'éventuels problèmes (mouvement de foule, mise en sécurité du matériel.....).

Le montant de la prestation s'élève à 1 500 € TTC + 2 repas pour les techniciens.

Après délibération, le conseil municipal décide à 14 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention de valider la diffusion d'une œuvre cinématographique au Moulin de Rimbault le 26 juillet 2025 et autorise Mme le Maire à signer le devis et la convention de prestation auprès du Centre Régional de Promotion du Cinéma pour un montant de 1 500 € TTC + les repas des 2 techniciens.

La dépense correspondante sera inscrite au compte 6232 du budget 2025.

POINTS DIVERS

Mme le Maire informe le conseil municipal des travaux sont prévus sur le réseau ferroviaire jusqu'en 2027. Pendant ces travaux, l'autoroute ferroviaire passera par Beauvoir sur Niort. Le risque pour la population sera des temps d'attente de 10 à 15 mn en raison de longs convois. La commune est dans l'attente d'informations complémentaires de la part de la SNCF.

Parking de la gare. La commune a échangé avec la SNCF. Il devrait y avoir une réhabilitation du parking d'ici juin 2025 avec une partie en enrobés et une partie permettant l'infiltration avec des blocs alvéolaires.

Ressources Humaines

- Monique CULLER est sortie des effectifs. Ses congés ont été régularisées pour un montant de 7 122,79 € net.
- Les salaires de Brigitte VALENTIN ont été rétablis pour un montant de 10 167 € suite au jugement du 30 décembre 2024. Une demande de rendez-vous a été formulée auprès de la mairie qui a été acceptée.
- Lilit PAPYKYAN remplace Claudie FRITSCH à l'école maternelle. Elle est en CDD jusqu'en juillet. Une décision sera prise par le SCPC pour la rentrée 2025-2026.

Jessica DROUET informe que le bulletin municipal arrive vendredi pour distribution.

Point info sur l'énergie. Des baisses sont annoncées sur l'électricité (-15 %) et le gaz (-25 %) pour 2025.

Pascal MATHÉ informe le conseil municipal que le chantier du logement 221 avenue St Jean arrive à terme. Les travaux sont en cours de finalisation. Une salle de la cure va bientôt être restaurée. Les menuiseries du local d'animation ont été changées.

Rémy RAGUENAUD indique qu'il a été sollicité par des habitants du Cormenier. La poubelle du parking du cimetière du Cormenier a été enlevée mais depuis des déchets sont toujours déposés et ce sont quelques habitants qui nettoient. Il va être réfléchi à la meilleure solution.

Thomas BURLLOT présente le programme que l'agglomération a mis en place quelques animations sur l'environnement. Il distribue le programme. Il devient également le nouveau référent « moustique tigre » pour la commune.

Mickaël AUBINEAU informe que la rue de la gare ouvre vendredi 28 mars conformément au planning d'Eurovia. Le restaurant Le P'tit Bouchon a relevé une difficulté liée à l'inclinaison de sa terrasse et les matériaux utilisés. Celle-ci ne sera pas changée, les restaurateurs devront s'adapter.

Il est rappelé qu'un contrôle URSSAF a eu lieu en début 2025 portant sur l'année 2022. Il n'y a pas eu de contrôle depuis 10 ans. Il en ressort 4 points :

- Une régularisation de 949,40 € de l'assiette des cotisations de complémentaire retraite sur la base du dépassement constaté des limites d'exonérations. L'adhésion a été faite en 2022 avec rétro-activité en 2020. Une régularisation pour les cotisations et contributions recouvrées par l'URSSAF est donc nécessaire.
- Deux agents travaillent comme animatrices au centre de loisirs les mercredis de 7 h 30 à 17 h 30 et sont mises à disposition du SCPC. Les repas étant fournis par la collectivité, un avantage en nature aurait dû être calculé. Le montant de la régularisation pour les cotisations et contributions recouvré par l'URSSAF est de 94,28 €.
- Aucune contribution au dialogue social n'a été acquittée en 2022, en dépit de la conclusion de contrats de droit privé assujettis à cette contribution. Le montant de la régularisation pour les cotisations et contribution recouvré par l'URSSAF est de 18,04 €.
- Chaque année, la commune distribue des chèques cadeaux de Noël à ses agents, pour un montant global de 425 €. Au regard du faible enjeu financier et de la cohérence de la pratique avec la philosophie du dispositif des œuvres sociales pour les fêtes de fin d'année, aucune régularisation n'est à effectuer. Il est demandé de bien vouloir faire preuve de vigilance pour les années à venir.

La séance est levée à 22 h 15.

Patricia GALLOIS
Secrétaire de séance



Séverine VACHON
Maire de Beauvoir sur Niort

